

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2026 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, BRAUD Catherine, AUBRUN Thomas, NAULEAU Daniel, DUTERTRE Manon, LAMARCHE Catherine, BARRET-PROTTEAU Nadine, MOREAU Sylvie, BODIN Sylvie, COTTAVE Mathieu, CHALEROUX Sandra, BLANCHARD Jérémy et BOUDIER Mickaël.

Etaient absents excusés : NEANT

Secrétaire de séance : BARRET-PROTTEAU Nadine

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

1 Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique l'intérêt d'une ligne de trésorerie dans la comptabilité publique. Elle a pour objectif de couvrir des besoins ponctuels, résultant des éventuels décalages entre les dépenses (plusieurs factures importantes dans le même mois) et l'encaissement des dotations mensuelles.

C'est tout simplement un crédit ouvert pour un an par une banque sur lequel un droit de tirage permanent est défini.

Suite au renouvellement de cette ligne de trésorerie, un contrat est proposé par le Crédit Mutuel Océan d'un montant annuel de 150 000 €.

le contrat de cette ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois ; taux variable déterminé en fonction de l'EURIBOR (3 mois+0.75 %), frais de dossier 200,00 €, et pas de commission d'engagement en vigueur à la signature du contrat.

La mobilisation de cette ligne se réalise en une fois ou par tranche minimales de 10 % à la demande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette ligne de trésorerie aux conditions financières ci-dessus pour l'année 2026/2027

2 Redevance Occupation Domaine Public 2026 GEREDIS et France TELECOM

2.1 TELECOMS

En application des dispositions de l'article L2321-4 du code général des collectivités territoriales, relatif à la prescription quinquennale,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, de l'année 2026, selon le barème suivant :

CALCUL REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE

Artères en € / km		Emprise domaine public		Calcul redevance		TOTAL
Souterrain	Aérien	Souterrain	Aérien	Souterrain	Aérien	
2026	49.11 €	65.49 €	40.52 km	25.405 km	1 989.93 € + 1 663.77 €	3 653.70 €

2.2 GEREDIS

En application des dispositions de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'occupation du domaine public par les ouvrages pour les réseaux de distribution d'électricité, Considérant que cette redevance est réévaluée au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier selon la formule suivante : $153 \text{ €} * 1.5983 = 245 \text{ €}$

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces montants ci-dessus pour les redevances GEREDIS et TELECOMS pour l'année 2026.

3 – Avenant appel d'offres études travaux église

Suite à l'annulation de la délibération du 26 novembre 2025 concernant le chiffrage des études en plusieurs phases, il est nécessaire pour la trésorerie de bien définir toutes les phases prévues sur plusieurs années, M GIRARD Jean-Luc présente à nouveau ces montants conformément à l'avenant n° 1, comme suit :

■ Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 170 451,30 €
- Montant TTC : 204 589,56 €
- % d'écart introduit par l'avenant sur le marché toutes tranches confondues :
- % d'écart introduit par l'avenant sur le marché TO2 :

■ Nouveau montant du marché public :

	Marché TF	Marché TO1	Marché TO2	Marché TO3	Total des tranches
Montant marché HT	23 143,00 €	1 013,00 €	170 491,30 €	845,00 €	195 492,30 €
TVA 20 %	4 628,60 €	202,60 €	34 098,26 €	169,00 €	39 098,46 €
Montant marché TTC	27 771,60 €	1 215,60 €	204 589,56 €	1 014,00 €	234 590,76 €

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite au diagnostic de l'église Saint-Hilaire, le montant global des travaux a été fixé par le maître d'ouvrage à 2 005 780,00 € HT.

Il est convenu avec le Maître d'œuvre, qu'il sera appliqué le taux minimum de rémunération du marché de base de la tranche optionnelle 2 défini à l'acte d'engagement du titulaire du marché, M. Pierluigi PERICOLO, à hauteur de 8,5 %. En conséquence, le montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est fixé à un total de 170 491,30 € HT qui se décompose comme suit :

ELEMENTS DE LA MISSION DE BASE	%	Montant par phase € HT	Repartition par co-traitant							
			PIERLUIGI PERICOLO Architecte du Patrimoine Mandataire	ARTHEMA Specialiste Decors peints + retables	CABINET DUBOIS Economiste	ESCA BET Structure	AREA BET Fluides			
APS Avant-projet Sommaire	12,00%	20 458,96 €	11 258,96 €	200,00 €	5 500,00 €	2 600,00 €	900,00 €			
APD Avant Projet Definitif	12,00%	20 458,96 €	10 058,96 €	200,00 €	6 500,00 €	2 700,00 €	1 000,00 €			
PRO Etudes de projet	23,00%	39 213,00 €	18 013,00 €	800,00 €	15 700,00 €	1 500,00 €	3 200,00 €			
ACT Assistance pour la passation des contrats de travaux	6,00%	10 229,48 €	5 079,48 €	200,00 €	3 800,00 €	- €	1 150,00 €			
SOUS TOTAL ETUDES	53,00%	90 360,39 €	44 410,39 €	1 400,00 €	31 500,00 €	6 800,00 €	6 250,00 €			
VISA * Visa des Etudes d'exécution	8,00%	13 639,30 €	10 879,30 €	960,00 €	- €	400,00 €	1 400,00 €			
DET * Direction de l'exécution du contrat de travaux	34,00%	57 967,04 €	50 227,04 €	3 840,00 €	- €	1 500,00 €	2 400,00 €			
AOR + GPA * Assistance lors des opérations de réception	5,00%	8 524,57 €	7 114,57 €	960,00 €	- €	- €	450,00 €			
SOUS TOTAL SUIVI DES TRAVAUX	47,00%	80 130,91 €	68 220,91 €	5 760,00 €	- €	1 900,00 €	4 250,00 €			
TOTAL HT GLOBALITE MISSION DE BASE	100,00%	170 491,30 €	112 631,30 €	7 160,00 €	31 500,00 €	8 700,00 €	10 500,00 €			
TVA 20,0 %		34 098,26 €	22 526,26 €	1 432,00 €	6 300,00 €	1 740,00 €	2 100,00 €			
TOTAL TTC Missions		204 589,56 €	135 157,56 €	8 592,00 €	37 800,00 €	10 440,00 €	12 600,00 €			

Le total du suivi des travaux se décompose suivant les tableaux ci-après, à savoir :

REPARTITION DES HONORAIRES DE LA PHASE SUIVI DES TRAVAUX SUIVANT LES TRANCHES DES TRAVAUX

Part du suivi des TRAVAUX de la PHASE 1 => CHAPITRE 01 + CHAPITRE 02

MONTANT HT DES TRAVAUX

436 750,00 €

VISA * Visa des Etudes d'exécution	21,00%	2 864,25 €	2 540,25 €	240,00 €	- €	84,00 €	- €
DET * Direction de l'exécution du contrat de travaux	21,00%	12 173,08 €	10 898,08 €	960,00 €	- €	315,00 €	- €
AOR + GPA * Assistance lors des opérations de réception	21,00%	1 790,16 €	1 588,56 €	201,60 €	- €	- €	- €
TOTAL HT HONORAIRES TRAVAUX TF		16 827,49 €	15 026,89 €	1 401,60 €	- €	399,00 €	- €

Part du suivi des TRAVAUX de la PHASE 2 => CHAPITRE 03 + CHAPITRE 04

MONTANT HT DES TRAVAUX

696 020,00 €

VISA * Visa des Etudes d'exécution	35,00%	4 773,76 €	3 493,76 €	440,00 €	- €	140,00 €	700,00 €
DET * Direction de l'exécution du contrat de travaux	35,00%	20 288,46 €	16 803,46 €	1 760,00 €	- €	525,00 €	1 200,00 €
AOR + GPA * Assistance lors des opérations de réception	35,00%	2 983,60 €	2 422,60 €	336,00 €	- €	- €	225,00 €
TOTAL HT HONORAIRES TRAVAUX TC 01		28 045,82 €	22 719,82 €	2 536,00 €	- €	665,00 €	2 125,00 €

VISA *											
Visa des Études d'exécution	44%	6 001,29 €	4 165,29 €	960,00 €	- €	176,00 €	700,00 €				
DET *											
Direction de l'exécution du contrat de travaux	44%	25 505,59 €	19 805,50 €	3 840,00 €	- €	660,00 €	1 200,00 €				
ACR + GPA *											
Assistance lors des opérations de réception	44%	3 750,31 €	2 565,81 €	960,00 €	- €	- €	225,00 €				
TOTAL HT HONORAIRES TRAVAUX TC02		35 257,60 €	26 536,60 €	5 760,00 €	- €	836,00 €	2 125,00 €				
TOTAL HT HONORAIRES TRAVAUX TOUTES TRANCHES	100,00%	80 130,91 €	64 283,11 €	9 697,60 €	- €	1 900,00 €	4 250,00 €				
TVA 20,0 %		16 026,18 €	12 856,66 €	1 939,52 €	- €	380,00 €	850,00 €				
TOTAL TTC Missions		96 157,09 €	77 139,97 €	11 637,12 €	- €	2 280,00 €	5 100,00 €				

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ces nouveaux montants et précise que les honoraires seront validés et payés en fonction de l'avancement et de l'exécution des travaux prévus avec différentes phases et sur plusieurs années.

4- devis contrôle technique et diagnostic église

Pour la continuité de ces études il faut exécuter un contrôle technique obligatoire pendant toute la durée des futurs travaux...

Ces différents diagnostics obligatoires ont été étudiés par la commission communale désignée et n'ont pas encore choisi l'entreprise destinée à effectuer ces diagnostics divers mentionnés selon la réglementation en vigueur.

Par contre pour le diagnostic Biodiversité une seule entreprise a répondu à la demande pour un montant de 7 056 € TTC. Peu d'entreprises sont habilitées à le faire.

Le Conseil municipal **décide** :

-De reporter le choix des premiers diagnostics et de bien étudier à nouveau les devis des entreprises APAVE et SOCOTEC en leur demandant des informations complémentaires avant de prendre une décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 05 juin prochain.

- D'accepter à l'unanimité le devis de l'entreprise Ouest Aménagement SA SCOP 35650 LE RHEU pour un montant de 7 056 € TTC.

5- Avis enquête publique SAS SELAC élevage avicole LA PEYRATTE

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation de la SAS SELAC relative à l'extension de son élevage avicole, installation classée sur la Commune de La Peyratte.

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 7 abstentions de donner un avis favorable à cette enquête publique.

6- Admission non-valeur créances irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants,

La Trésorière de Saint Maixent a informé la commune que des créances sont irrécouvrables, cela concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 157.74 € (arrêté à la date du 17 avril 2026) au nom des redevables suivants :

M Macfarlane Mathew pour des impayés cantine sur l'année 2024 pour le motif : personne disparue.

Le Conseil Municipal décide l'unanimité cette admission non-valeur des titres concernés pour un montant de 157.74 €

7 infos mobilier cantine

Suite à la Commission vie communale et Communication du 23 avril dernier, Mme BRAUD Catherine explique que pour la Cantine un meuble en inox devient nécessaire pour du rangement, la proposition de Ouest Occasion à Parthenay est de reprendre la cellule mixte existante à la Cantine inutilisable suite au changement de restauration, comme suit :

reprise de la cellule 700 Euros et achat meuble inox 585 € donc un avoir sous forme de bon d'achat de 115 € sera établi par l'entreprise Ouest Occasion pour la Commune pour de futurs achats éventuels.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette transaction et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour remplir et signer les documents correspondants.

8 licence tabac épicerie

Mme Sylvie MOREAU quitte la salle du Conseil et ne prends pas part à la délibération

Suite à la fermeture pour liquidation judiciaire de l'épicerie et pour ne pas perdre la licence tabac, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'acquérir au prix de 1 000 €.

Afin d'obtenir l'autorisation du juge commissaire pour la cession de cette licence il convient de lui faire parvenir une délibération.

Afin de continuer à utiliser ce service avec de futurs repreneurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir cette licence et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contacter le liquidateur judiciaire et signer les documents nécessaires correspondants.

9 infos diverses

Référent Défense incendie et secours : M Thomas AUBRUN est nommé correspondant incendie et secours, un arrêté du Maire sera effectué pour valider cette nomination.

Fête du pain : dimanche 31 mai

logement communal rue Argenton : les travaux de la salle de bain sont terminés et un nouvel état des lieux sera effectué dans les prochains jours.

Elections sénatoriales : vendredi 05 juin prochain

Feu d'artifice : 11 juillet 2026

Soirée du Patrimoine le 29 août prochain

Repas des aînés : 19 septembre 2026 thème Espagne

Restaurant la Petite Marmite : Référencement étape « vélo francette »

10 questions diverses

NEANT

Fin du Conseil Municipal à 22 heures 30

Rappel des délibérations du 26 MAI 2026

1. Renouvellement ligne de trésorerie
- 2 Redevance Occupation Domaine Public 2026 GEREDIS et France TELECOM
3. Avenant appel d'offres études travaux église
4. devis contrôle technique et diagnostic église
- 5 Avis enquête publique SAS SELAC élevage avicole LA PEYRATTE
- 6 Admission non-valeur créances irrécouvrables
- 7 infos mobilier cantine
- 8 licence tabac épicerie

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	BLANCHARD Jérémy
DUTERTRE Manon	BARRET-P. Nadine	BOUDIER Mickaël	BODIN Sylvie
CHALEROUX Sandra	COTTAVE Mathieu	MOREAU Sylvie	AUBRUN Thomas
BRAUD Catherine	NAULEAU Daniel	LAMARCHE Catherine	